TABLEAU

DES

PERSÉCUTIONS,

Suscitées contre les Catholiques, en diverses Villes et Paroisses du Royaume.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE GUERBART,
Libraire, rue Dauphine, hôtel de Genlis,
N°. 92.

Case FRC 3613

M+W 17435

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

CASE
FRC 8613

TABLEAU

DES

PERSÉCUTIONS,

Suscitées contre les Catholiques en diverses Villes et Paroisses du Royaume.

HELAS ! *Messieurs, vous ne cessez de nous parler de l'Eglise primitive ; j'ai bien peur que vous n'en fassiez revivre que les persécutions*, disoit un respectable Membre du côté droit de l'Assemblée constituante. Depuis plus de deux ans, mais plus particulièrement depuis quelques mois, nous avons la douleur de voir cette triste prédiction s'accomplir à la lettre.

On sait à présent à ne plus s'y tromper, ce que signifioit, dans la bouche de nos Philosophes, ce mot imposant de tolérance qu'on

retrouve à chaque page de leurs livres. C'étoit le cri de guerre contre la Religion de Jésus-Christ, que l'on calomnioit en lui prêtant un esprit d'intolérance qu'elle a toujours désavoué ; et dès-lors il étoit visible que les plus intolérans de tous les hommes étoient ces Prédicateurs éternels de la tolérance et de la Liberté. Ce propos tenu, il y a plus de vingt ans, au Café Procope, par un des Coryphées du parti, est assez connu : « je voudrois voir le dernier des Rois étranglé avec les boyaux du dernier des Prêtres ». Celui de Voltaire : *écrasez l'infâme*, entendant par ce mot la Religion Catholique, ne l'est pas moins. C'étoit de ces douceurs que les nouveaux Maîtres assaisonnoient leur Philantropie. Mais alors on n'appelloit point encore le Peuple à partager la gloire de l'exécution. Le tems n'étoit point arrivé de l'initier dans les mystères. On se contentoit de l'y disposer sourdement, en décriant ce que l'on appeloit le *fanatisme Religieux*, ou simplement *le fanatisme*, en substituant *la bienfaisance* et *l'humanité*, ces vertus de parade, à la vertu plus réelle de la charité, pour accoutumer insensiblement à mépriser la Religion, qui en fait un devoir.

Il étoit réservé à la Constitution de consommer *le grand œuvre*. Pour y parvenir, elle ne devoit point se départir de ce langage insidieux, qui avoit toujours si bien réussi. Elle devoit consacrer les grands principes de *la liberté des opinions religieuses, du libre exercice du culte*. Par là, elle ouvroit les Tem-

ples des Protestans et les Synagogues des Juifs, se reposant sur le zèle de ses agens fidèles, pour fermer les Eglises Catholiques.

La Loi, en dépouillant la vraie Religion, du privilège dont elle avoit toujours joui depuis l'origine de la Monarchie, d'être exclusivement la Religion du Peuple Français, parut au moins lui laisser le même droit qu'elle accordoit aux Sectes rivales qu'elle lui assimiloit, le droit d'exercer librement son culte, sans pouvoir être inquiétée; mais cette liberté apparente cachoit le dessein plus réel, quoique plus secret, de l'anéantir. Si la Loi étoit claire, la volonté des Législateurs étoit connue. On avoit eu soin de ne pas la laisser ignorer au Peuple, et l'on connoissoit les dispositions du Peuple à se conformer plus volontiers au vœu des Législateurs qu'aux termes de la Loi. Il ne s'agissoit que de lui donner le branle, et de le laisser faire tout seul. On fit plus : presque partout, les Corps administratifs, non contens de laisser impunies les infractions les plus manifestes de la Loi, trouvèrent eux-mêmes des prétextes pour persécuter, au nom de cette même Loi qui leur imposoit l'obligation de réprimer les persécutions. Telle est la cause des maux qui désolent l'Eglise de France.

Je ne prétends pas remonter à nos premières calamités, ni en suivre les progrès. Je ne rappellerai ni les violences employées par tout le Royaume contre les Ministres fidèles, pour leur extorquer un serment que la Loi leur laissoit libre, ni les traitemens aussi honteux

que barbares, exercés d'abord dans la Capitale sur les saintes filles de la Charité et bientôt imités dans toutes les Provinces, pour effrayer les ames pieuses, ni les tentatives de la tyrannie, tantôt pour arracher les Vierges Chrétiennes de leurs saints asiles, tantôt pour les forcer à plier sous le joug des Pasteurs de la Constitution. Je ne m'engage pas même à retracer toutes les scènes d'horreur dont nos tristes contrées sont depuis six mois, surtout, devenues le théâtre. Je me borne au récit de quelques-uns de ces faits qui sont venus à ma connoissance, et dont quelques-uns ont déjà été consignés dans les nouvelles publiques ou dans des écrits particuliers.

Le Département de la Vendée s'étoit d'abord distingué par sa modération. La ville de Luçon ne se ressentoit pas des terribles secousses qui agitoient les différentes parties de la France. Depuis environ sept mois, le calme a disparu. Toutes les Eglises, excepté la Cathédrale, occupée par l'Evêque Intrus, sont fermées et scellées, et pendant tout l'hyver, les Catholiques de cette ville, qui forment plus des trois quarts de sa population, sont privés de la consolation d'entendre la Messe, de la réception des Sacremens et de tous les exercices de leur culte. Adresses, pétitions, remontrances, tout est inutile. Les Catholiques afferment l'Eglise des Capucins; on menace d'y mettre le feu, et la Municipalité finit par en faire démolir les Autels. Les Catholiques avoient au moins la ressource

d'aller entendre la Messe dans les Paroisses de campagne, dont les Curés n'étoient pas remplacés, plusieurs en profitèrent. Leurs ennemis en sont informés, les Gardes Nationales se répandent dans les Paroisses, se placent aux portes des Eglises et leur en interdisent l'entrée. « Repoussés partout, partout outragés, ils n'ont point perdu le courage de la patience. Un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe se sont réduites à aller, les jours de fêtes, faire leur prière devant l'Eglise fermée des Ursulines. C'est là que, pendant les mois de Novembre, Décembre et Janvier, à genoux, dans la boue, exposés à toutes les injures de l'air, et souvent aux insultes des gens apostés, ils prioient dans un profond silence et ranimoient leur foi à la vue des murs du Temple dans lequel ils ne pouvoient pénétrer ».

Par un abus de la Loi qui autorise les Municipalités à empêcher les rassemblemens, celle de Luçon prétend faire cesser, comme attrouppemens séditieux, ces Assemblées formées par la piété. Après plusieurs défenses, après le mépris insultant de toutes les représentations des Citoyens paisibles, après la proclamation de la Loi martiale, après même quelques violences, les méchans alloient se porter aux derniers excès, et les Fidèles n'en étoient pas moins disposés à se rendre avec intrépidité, au lieu de leurs prières, où ils devoient attendre la mort de la main de leurs Concitoyens, sans cesser de prier pour eux. Des gens sages ne parviennent qu'avec peine

et à force d'instances, à leur faire abandonner cette résolution extrême qui pouvoit avoir les plus grandes suites.

On se rappelle ici avec plaisir l'Histoire de ce Peuple de la ville d'Edesse, sous la persécution de Valens, qui, privé de son Eglise et ne pouvant se résoudre à communiquer avec les Ariens, s'assembloit en pleine campagne, malgré les défenses de l'Empereur, et attendoit tranquillement le Préfet Modeste envoyé pour le massacrer.

Cependant la persécution continue. On appelle d'une Ville voisine un détachement de Gardes Nationales. « Des Citoyens connus indiquent à ces étrangers le logement et la personne de ceux qui ne vont point à la Cathédrale. Ils sont insultés dans les rues, poursuivis jusques dans l'intérieur de leurs maisons, accablés d'injures et de menaces. Plusieurs maisons sont attaquées, les vitres cassées, les portes presqu'enfoncées. On escalade les murs, même ceux des Communautés Religieuses; on pille les basses-cours, on dévaste les jardins, et on annonce hautement des projets plus sinistres encore ». Au commencement du Carême, on apprend par des espions gagés que les Ecclésiastiques non-sermentés disent la Messe chez eux, et y admettent quelques personnes : les maisons désignées sont investies et assaillies de toutes parts.

Quand on fait réflexion qu'en cette ville et en plusieurs autres, que même en plusienrs Paroisses de campagne, où la persécution n'est

pas moins étrange, les Catholiques sont en bien plus grand nombre et seroient évidemment les plus forts, s'ils vouloient user du droit constitutionnel, mais anti-Evangélique de résister à l'oppression; on est encore porté à se rappeler la conduite de ces généreux Chrétiens du troisième siècle, qui pouvant par leur nombre écraser les Payens, aimoient mieux se laisser égorger que d'opposer la force à la violence.

Un autre rapprochement à faire, c'est que comme c'étoit à l'instigation des Evêques Ariens, que l'Empereur Valens envoyoit les ordres les plus sanguinaires contre les Fidèles d'Alexandrie et de presque toutes les Villes de l'Empire, comme c'étoient eux qui dirigeoient la main des Satellites et animoient leur fureur; ainsi l'Evêque Constitutionnel de Luçon, étoit l'ame de tous ces complots de l'iniquité. C'est à ses importunités que vient d'être accordé un arrêté qui cite tous les Prêtres Catholiques de cette Ville, à la suite du Directoire du Département, et les menace de les y faire traduire avec violence, pour peu qu'ils hésitent à obéir à l'ordre le plus arbitraire, le plus inconstitutionnel. C'est pour servir sa haine qu'on épie toutes leurs démarches, et que, récemment encore, on vient d'arracher des pieds de l'Autel, un Prêtre qui venoit de célébrer le Saint Sacrifice dans un Oratoire domestique, et de le conduire devant les Tribunaux, couvert de boue et de crachats; mais ce qu'on auroit peine à croire, si l'on n'étoit accoutumé aux

scènes les plus incroyables, c'est que ce vil personnage, oubliant son caractère, ait été sur le passage, avec son Clergé, aussi méprisable que lui, se repaître de cet affreux spectacle, semblable aux Princes des Prêtres qui, aux pieds de la Croix, méloient leurs insultes aux clameurs de la populace.

Il est assez ordinaire aux Prêtres de la nouvelle Eglise, d'aimer à se donner ce genre de satisfaction. En voici un autre exemple qui nous apprendra en même tems comment la grace fait quelquefois servir à son triomphe les dispositions les plus criminelles de ceux qu'elle veut convertir.

En la ville d'Angers, sont rassemblés tous les Prêtres non assermentés du Département, et tous les jours, à une heure marquée, on les oblige à comparoître à un appel. Une populace insolente ne manque jamais de s'y rendre pour les rassasier d'opprobres. Un jour, un honnête Citoyen apperçoit dans la foule deux Intrus ; il en est indigné : « Messieurs, leur dit-il, est-ce là votre place ? Ne rougissez-vous pas de venir insulter au malheur de vos Confrères « ? Les malheureux lui répondent, ce qu'il ne voyoit déjà que trop, que le spectacle leur est agréable, et que personne n'a droit de les empêcher d'en jouir. L'Officier public arrive. Le premier qu'il appelle est un Prêtre vénérable, qui répond avec cet air de dignité et de modestie qui convient à sa situation et à la cause qu'il défend. L'un des Intrus, au grand étonnement de tout le monde, élève alors la voix. Messieurs, dit-il,

j'abjure mon détestable serment, et je demande à être mis sur la liste de ces généreux Confesseurs. Ainsi, dans les premiers siècles de la Religion, les ennemis du nom chrétien, témoins de la constance des Martyrs, se trouvoient tout-à-coup changés et demandoient à mourir aussi pour Jésus-Christ ; ainsi beaucoup de ceux qui avoient été présens au spectacle de la Passion et qui y avoient été attirés par la curiosité ou par des motifs plus criminels, *s'en retournèrent en se frappant la poitrine.*

Cet usage de rassembler, sous les yeux des Corps protecteurs de la liberté du Culte, tous les Prêtres appelés *réfractaires* d'un vaste arrondissement, paroît avoir passé en mode, depuis que le Département du Finistère en a donné le premier exemple. On sait dans quelle rigoureuse captivité sont détenus à Brest ces généreux Confesseurs de la foi que l'on assimile aux Forçats, et dont on n'a pas rougi de mettre la nourriture au rabais.

A Blois, l'Evêque Grégoire, Président du Club, Président du Département, au mépris de la Constitution qu'il a juré de *maintenir de toutes ses forces*, et qui l'exclut comme fonctionnaire public de toutes charges administratives, n'a point encore réduit ses ennemis *au pain de la tribulation, à l'eau de la détresse.* Mais il a aussi obtenu de son Corps un arrêté qui oblige tous les Prêtres non-conformistes à se rendre dans la Ville, pour y être sous son inspection et sous sa verge,

avec menace, s'ils n'obéissent, de les y faire conduire par la force armée. L'Histoire Ecclésiastique nous fournit l'exemple d'un autre Grégoire, Intrus, que celui-ci seroit sans doute fâché de ne point surpasser en méchanceté.

Presque partout, les Evêques et les Prêtres Constitutionnels sont l'ame des Clubs, et ces Sociétés *amies* de la Constitution qu'elles ne cessent de violer, sont toujours prêtes à se rendre les Ministres de leur vengeance. Il n'est point d'espèce d'horreurs qui soit à leur épreuve. En voici un exemple entre mille autres.

La Paroisse de Verson, près de Caen, s'étoit rendue coupable d'un crime énorme aux yeux des zélés Patriotes; elle avoit conservé son ancien Clergé, et son Eglise attiroit par cette raison un grand concours de Fidèles. Le saccagement en fut résolu dans la Jacobinière de Caen, où les Prêtres Constitutionnels dominent. On part pour cette noble expédition.

M. l'Abbé Adam, Chanoine de Bayeux, se promenoit avec deux autres Ecclésiastiques et Madame du Lomboy, sa Cousine. Ils sont subitement entourés par un peloton de Chasseurs, détachés de la petite armée. On commence par les assurer qu'ils sont sous la protection des Lois, et n'ont rien à craindre. On les mène au Quartier-général, où d'abord ils sont tondus, puis garrottés avec des cordes et attachés à l'embouchure d'un Canon. Ils entendent crier derrière eux qu'il faut mettre le feu au Canon, ou les tuer, soit à

coups de bayonnettes ou de fusils, ou à tout le moins leur couper les oreilles. Quelques Soldats, émus de pitié, veulent parler en leur faveur, et courent eux-mêmes les plus grands dangers.

On leur fit, à l'entrée de la nuit, porter des torches allumées, et ils mirent six heures à faire une lieue et demie; ceux des soldats qui avoient aussi des torches, prenoient plaisir à les faire égoutter sur leurs têtes, et à en frapper les roues, ce qui exposoit ces infortunés à périr à chaque minute, la lumière du Canon étant restée long-tems découverte. Arrivés à Caen, sur cette même place où M. de Belzunce fut assassiné, on les conduisit à l'Hôtel-de-Ville. Un Officier très vigoureux serra la main à M. l'Abbé Adam, de manière à le faire crier en tout autre moment; et en le conduisant, il lui lançoit des coups dans les reins, l'accabloit des plus grossières injures, lui annonçoit qu'on l'attendoit avec des pistolets chargés sur la place, et qu'il n'avoit qu'un instant à vivre, s'il ne vouloit pas renoncer à M. de Cheylus, son Evêque.

Le pieux et courageux Abbé répondit qu'il lui demeureroit attaché jusqu'à son dernier soupir; qu'on étoit maître de sa vie, mais non de sa conscience ni de son honneur. Les injures et les menaces redoublent. Les malheureuses victimes demandent à être menées au Château, des hurlemens se font entendre. Plusieurs veulent qu'on les juge sur-le-champ; d'autres, qu'on les mène à la geole : dans l'un et l'autre cas, ils étoient perdus. La Munici-

palité dont ils n'ont qu'à se louer, les sauva, en les faisant conduire au château, où ils ont été trois jours.

Dans la route, les forcenés rencontrent, outre les quatre personnes dont nous venons de raconter la déplorable histoire, des vieillards, des femmes et des enfans ; ils sont soupçonnés du crime capital d'avoir entendu les Vêpres à Verson. En conséquence, ils sont volés, assommés, tondus. Arrivés au Village, les Clubistes transformés en Gardes Nationaux, font feu sur ceux qui cherchent à fuir. On renverse le Maire et le Procureur de la Commune. On leur lie les mains derrière le dos. En trois heures, portes, fenêtres, meubles, lit, linge, argent, tout est brisé, pillé, volé. Les tonneaux sont défoncés, les farines jettées au vent, les habitans battus ou dispersés, les cheveux coupés aux femmes avec le sabre ou le couteau. Elles éprouvèrent d'autres atrocités plus cruelles, qu'on ne devine que trop, et qui font frissonner la pudeur et l'humanité chez les Nations les plus féroces. Une d'elles en a perdu la vie.

Le lendemain, une pauvre femme qu'on avoit volée et réduite à la dernière indigence, se présente à la Municipalité pour solliciter une légère aumône. Elle est environnée d'une troupe de libertins, balottée, fouettée sur la place d'armes, la Garde montante.

Dans les environs de Vimoutier, Diocèse de Lisieux, on fait souffrir aux Prêtres un genre de tourment bien propre à caractériser un Peuple qui a reconquis la liberté des sau-

vages. On leur arrache les cheveux, et par un nouveau rafinement de barbarie, on les leur emporte avec des pierres à fusil.

A deux lieues de la même ville, un Paysan, m'a-t-on assuré, étoit inutilement pressé de communiquer avec l'Intrus. Ni sollicitations, ni menaces, rien ne pouvoit ébranler sa constance. Une troupe de gens perdus s'attroupe, va le saisir et le conduit dans l'Eglise. Là, on ne se contente pas de le faire rester de force à la Messe du Schismatique; on prétend qu'il doit communier de sa main. L'abominable Prêtre se prête à ce jeu scandaleux. Le fidèle Chrétien lui représente avec frayeur, que quand il n'auroit point horreur de recevoir la Communion de sa main, il ne s'est point disposé à cette sainte action. Dans votre Religion même, ajoute-t-il, vous croyez aussi qu'il faut s'être purifié la conscience avant de communier. On n'a aucun égard à des remontrances si justes, et voyant qu'il persiste, un malheureux lui tranche la tête et en fait un Martyr.

Ce n'est là qu'une partie des désordres commis dans le Calvados, par la faction réunie des Prêtres du nouveau culte et des Jacobins. On attribue aux mêmes causes la persécution du Cantal, et l'on y joint l'ardeur du pillage, qui n'est pas le dernier mobile des ames féroces qui se prêtent à ces horribles exécutions.

Les projets des factieux ont éclaté par le massacre de M. de Niossel, qui avoit rempli avec autant de courage que de fermeté, les fonctions de Lieutenant-Criminel, pendant

plus de vingt ans. Son nom avoit fait trembler les scélérats, et il joignoit dans les circonstances actuelles, tout ce qui peut exciter leur haine sanguinaire. Sa mort étoit résolue depuis quelque tems, et il lui eût été impossible de sortir de la ville d'Aurillac, quand même il l'auroit tenté, ce qu'il étoit bien éloigné de faire, dans la sécurité profonde où il vivoit sur son sort. Quoiqu'il ait toujours mené une vie très chrétienne, Dieu sembloit l'avoir préparé prochainement à sa fin; il avoit rempli le devoir paschal, trois jours avant sa mort; et depuis le moment où il fut jetté dans la prison, le lundi 12 Mars, vers dix heures du matin, il ne s'occupa plus jusqu'au soir, qu'à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie.

Des Prêtres ayant été emprisonnés peu après lui, il en profita, pour faire dans le sein de l'un d'eux sa dernière confession. Ces Prêtres, au nombre de quatre, furent arrêtés sans aucune espèce d'ordre ni du Département, ni de la Municipalité, mais des patrouilles vigilantes saisissoient tous ceux qu'elles trouvoient, les conduisoient en prison, et venoient ensuite en prévenir les Municipes, qui louoient leur civisme.

Ces quatre prisonniers furent relâchés le vendredi suivant, à l'entrée de la nuit, par des gens masqués, après qu'on leur eut pris leur argent. Cette circonstance prouve assez que l'intention des Auteurs étoit bien d'effrayer les Prêtres, de les subjuguer, mais qu'elle ne fut jamais de faire des Martyrs.

A la suite du massacre du malheureux M. de Niossel, et de l'emprisonnement des quatre Prêtres, dont je viens de parler, les factieux se voyant capables de tout entreprendre, puisqu'ils avoient commis impunément de grands crimes, des pétitions des principales villes du Cantal, furent présentées au Directoire du Département, portant que les Prêtres réfractaires étant les moteurs des troubles qui avoient eu lieu, les villes d'Aurillac, Saint-Flour et Murat, demandoient leur éloignement. Il faut observer que les pétitions de Saint-Flour et Murat, furent présentées le Mercredi 14, au Directoire du Département séant à Aurillac; que Murat et Saint-Flour sont éloignées d'Aurillac, l'une de 9, l'autre de 13 lieues; que le premier trouble excité dans le Département, s'est manifesté par le massacre de M. de Niossel, arrivé le Lundi 12, et qu'ainsi les pétitions de Saint-Flour et de Murat, n'ayant pu être rédigées depuis cet attentat, tout étoit prévu et combiné de longue main.

Quant aux Ministres du nouveau culte, la manière triomphante dont ils annonçoient depuis quelque tems qu'avant Pâque on verroit du nouveau, ne permet pas de douter qu'ils n'ayent eu là-dessus plus que des conjectures. Leur prétendu Evêque, le sieur Thibaud, Curé de Souppes, le même dont les déclamations violentes dans la Chambre du Clergé aux Etats-Généraux, ont préparé les malheurs de l'Eglise, avoit enhardi les méchans, en sonnant le tocsin contre les Réfractaires,

dans son Mandement pour le Carême. Il avoit même déja fait précédemment plusieurs tentatives qui avoient été réprimées par les Corps administratifs.

Le Directoire du Département, montra plus de foiblesse que de complicité : il émoussa l'effet de pétitions en arrêtant que les Municipalités feroient des Catalogues instructifs et raisonnés des Prêtres non-assermentés de leur arrondissement. Cette mesure, dans la situation où étoient les choses et les esprits, devoit avoir plus que son exécution. En effet, tous les prêtres qui n'ont pas pris le parti d'une prompte fuite, ont été agités au point, qu'un très-grand nombre a succombé à la vue du danger dont on les menaçoit eux et leurs famille. Quarante-cinq Prêtres sont tombés dans la seule ville d'Aurillac, et ont prêté le fatal serment, le quatrième Dimanche de Carême, 18 Mars, ou le Dimanche suivant : l'orage a été le même dans les campagnes, où un très-grand nombre n'a pas eu la force de le surmonter.

Les simples Fidèles n'ont pas été à l'abri de la tempête. Un Seigneur recommandable par sa vertu et sa charité, fut averti qu'on lui demanderoit le serment ou la mort : Il obtint (à force d'argent) du Chef des brigands qui devoient le mettre à cette épreuve, qu'ils se contentassent de ces mots, *je suis bon Patriote*. On le traîna à main armée avec sa famille à la Messe Constitutionnelle. Dieu voulut que son épouse s'étant trouvée mal, on leur permit de rentrer dans leur château, et

ils ont été chercher dans une terre étrangère, la tranquillité et la liberté de conscience. L'entraînement vers les Eglises du nouveau culte a été général : il y a eu des traits qui font honneur à notre foi, mais en petit nombre, dont nous parlerons quand nous en aurons une connoissance plus exacte.

Sur les quarante-cinq Prêtres d'Aurillac, dont l'Eglise pleure la chûte, trente ont déjà écrit, pour témoigner leurs regrets, et demander les moyens de retour. Il n'y en a qu'environ trente de la même Ville, qui ayent mis leur foi et leur vie en sûreté par la fuite. Les fugitifs se sont dispersés, les uns en Rouergue, d'autre en Auvergne, quelques-uns se sont réfugiés à Paris. On ne doit point omettre que trois vieillards d'Aurillac s'étant présentés à la maison commune pour demander quel seroit leur sort, attendu que leur âge les mettoit hors d'état de s'expatrier, et qu'ils ne se résoudroient jamais au serment, reçurent cette réponse : « Allez dans votre » chambre et n'en sortez pas, nous vous dé» fendons de dire la Messe ».

Le Clergé de Saint-Flour s'est beaucoup mieux maintenu ; mais par un rafinement digne de nos Juliens modernes, des brigands avoient été disposés pour dévaliser les Ecclésiastiques qui sortiroient de cette Ville. Soixante Prêtres ont ainsi perdu leur argent et leurs effets. On ne doit pas passer sous silence deux traits qui honorent la Maison de Rochebrune, l'une des premières de Saint Flour. Le Grand-Prieur de Clugny s'étant re-

tiré dans sa famille, depuis la suppression de son Ordre en 1787, fut mandé à l'Hôtel de-Ville, où MM. les Municipes lui prodiguèrent ainsi qu'à son neveu, M. l'Abbé de Rochebrune Grand-Vicaire du Diocèse depuis seize ans, dans lequel il jouit de l'estime la mieux méritée, toute sorte d'injures ; le Grand-Prieur, à qui une longue pratique de toutes les vertus avoit acquis un respect jusqu'alors universel, leur répondit : « Vous pouvez disposer de ma vie, mais vous ne disposerez pas de ma croyance, ni de celle de mon neveu; j'ai 75 ans, si je vous déplais, faites-moi périr ».

Le Département de la Gironde n'est pas exempt de troubles, malgré l'esprit pacifique de M. Pacarot, Evêque Constitutionnel de ce Département, qui renvoie aux Vicaires-généraux de M. de Cicé, légitime Evêque, pour les pouvoirs et pour les dispenses ; qui dit qu'il n'a accepté que dans la crainte que quelque scélérat ne s'emparât de ce Siège et n'y commît des maux infinis qu'il s'efforce au moins d'épargner à l'Eglise ; qui ajoute enfin que quand M. de Cicé reviendra, il ira se jetter à ses pieds.

Voici ce qu'on nous mande de Bordeaux.

Jeudi dernier 12 de ce mois (d'Avril) une jeune Blanchisseuse du Chartron, âgée de dix-neuf ans, se livroit paisiblement aux soins de son ménage, lorsque tout-à-coup son humble demeure se trouve assiégée par une troupe de ces obscurs fainéans, dont les grandes villes sont malheureusement surchargées. Leurs imprécations annonçoient assez

l'objet de cette invasion soudaine. L'infortunée avoit été mariée la veille par un Prêtre non-assermenté, et elle devoit payer de sa pudeur et de son sang cet hommage rendu à la Constitution d'un peuple libre.

Espérant se soustraire au danger, le mari se cache, la femme fuit sur les toits. Mais bientôt celle-ci est apperçue, arrachée avec violence de son asile, et entraînée par la foule qui grossit à chaque pas, vers l'Eglise Constitutionnelle. Là, cent mains cruelles la fixent sur le marche-pied de l'Autel, et cent voix féroces lui crient de prêter le serment civique, et de déclarer le Prêtre qui l'a mariée. « Vous pouvez, leur dit-elle avec douceur, faire de mon corps tout ce que vous voudrez : mais vous aurez beau faire, vous ne m'obligerez jamais à jurer, ni à nommer celui qui m'a *épousée* (mariée). Tout ce que je puis vous dire, c'est que c'est un bon Aristocrate comme moi ». A ces mots prononcés avec le sourire de la sérénité et de la candeur, une furie habillée en femme lui donne un soufflet. La jeune Martyre lui saute au col, l'embrasse, et lui dit : « ma bonne, puisse le bon Dieu vous pardonner comme je vous pardonne ! »

Cette attendrissante modération touche bien moins ces forcenés que la résistance de leur victime ne les irrite. N'en pouvant rien arracher, ils l'enlèvent et la conduisent au milieu du jardin public, ou deux fois elle est flagellée jusqu'au sang par des femmes et même par des hommes qui se disputoient

le barbare plaisir d'outrager sa pudeur. Elle, toujours simple et résignée, levoit les yeux au Ciel, ne proféroit pas une seule plainte et prioit pour ses persécuteurs; enfin, deux jeunes gens sentent l'aiguillon de la honte qui ne pouvoit atteindre la jeune Héroïne, et celui du courage dont elle leur donnoit l'exemple. Ils l'arrachent des mains des barbares, la rapportent chez elle, et l'invitent à réparer avec un peu de vin ses forces épuisées. La foule qui l'avoit suivie n'étoit pas encore dissipée. Elle se relève, se présente sur le seuil de sa porte, et voulant terminer cette scène touchante comme elle l'avoit commencée : « mes amis, dit-elle, pour vous prouver que je ne vous en veux point, je vais boire à votre santé ».

Pendant ce tems-là, que faisoit son mari ? Il rendoit plainte, et ce qui marque la pureté de ses intentions en invoquant la force publique, il déposoit le prix de sa journée entre les mains d'un Prêtre qu'il prioit de dire une Messe pour les bourreaux de sa femme. La Municipalité ayant été empêchée par des circonstances de venir au secours de la maltraitée, fit afficher le lendemain une proclamation pleine de vigueur et de sagesse; mais le Club la fit arracher; les Magistrats furent menacés, et des attroupemens en plusieurs quartiers répandirent l'alarme par toute la Ville.

Les flagellations sont donc toujours du goût de nos Patriotes. Cela ne doit pas surprendre dans un Peuple aussi dépravé que

CASE
FRC
8613

barbare. Il est naturel que jusque dans ses cruautés, il cherche à satisfaire ses passions. Mais je ne cesserai de marquer mon étonnement que tant de personnes honnêtes qui ne tiennent au parti que par prévention, n'ouvrent pas enfin les yeux.

Vers la fin du carême, une horde de brigands d'environ deux cents, décorés de l'habit national qu'ils déshonorent, se répandirent dans plusieurs paroisses, telle que Villepost, Noyal, Farcé, Chelun, etc, dont les vrais Pasteurs n'avoient pas encore été remplacés, fouettèrent des filles, des femmes, burent le cidre, emportèrent le pain, tuèrent les volailles de plusieurs laboureurs, sous prétexte d'aristocratie, chassèrent les Pasteurs, fermèrent les Eglises et les Presbytères.

Le Recteur de Moutiers courut risque d'être pendu; le vénérable Prieur d'Arbreseq, âgé de plus de 70 ans, connu dans tous les environs par ses vertus, vit préparer les ordres pour son supplice. A leur arrivée, ce charitable Pasteur leur donne tous les secours qui étoient en son pouvoir, son pain, son cidre, ses provisions; et quand tout lui manqua, il en envoya quérir chez le boulanger. En récompense, on lui demande le serment. Non, Messieurs, point de serment, jamais de serment. On l'insulte, on le menace, tous est inutile; j'ai vécu jusqu'ici dans la foi catholique, j'espère bien, par la grace de Dieu, y mourir. Après beaucoup de bruit, on se contente de le mettre hors de sa mai-

son, de jetter ses meubles et de fermer ses portes. Ses paroissiens portèrent leurs plaintes à plusieurs Membres du District, qui répondirent que cette expédition avoit trop tardé, qu'elle auroit dû se faire il y a un an.

Dans la semaine de la passion, une autre troupe d'environ 150 hommes, porta le ravage chez plusieurs Laboureurs et Fermiers de la paroisse de Martigné et des environs, pour les forcer d'aller aux Messes de l'Intrus, qui a la complaisance d'en dire deux par jour. Pour effrayer ces paisibles habitans des campagnes, ils emprisonnèrent un pauvre Laboureur, nommé Chantbel, qui répondit avec simplicité, mais avec courage, qu'il ne se croyoit coupable d'aucun crime. On le fouilla, et on lui trouva un petit cathéchisme à l'usage des Catholiques, imprimé chez Guerbart. A cette vue, l'Auditoire est transporté d'indignation, et il est condamné à brûler lui-même le livre de sa croyance. La Garde nationale s'assemble, le bucher est préparé à la halle, et on court chercher un flambeau à l'Eglise. On le présente à l'accusé; celui-ci le repousse avec horreur, et déclare d'une manière décidée qu'il ne mettra jamais le feu à son cathéchisme. On le somme à plusieurs reprises, on lui grille même le dessus de la main; malgré les sommations et les cris, il demeure inébranlable. Alors on amène un cheval du voisinage; le patient est sommé de le monter, il obéit à l'instant, prend la queue dans ses mains, et en cet état, on le promène du bout du bourg

bourg à l'autre. Le patient supporte tout d'un air tranquille. Sa femme étoit présente, et elle ne cessoit de l'encourager et d'envier son sort. Une foule de personnes fondoient en larmes.

De pareilles scènes sont faites pour indigner toutes les ames honnêtes, leur ouvrir les yeux et les détacher d'un parti qui applaudit à tous les crimes, et c'est l'effet qu'elles produisirent.

Dans le même tems, une troupe de bandits s'approchoit de Rennes ; elle vint sous les yeux du Département, chasser le Recteur d'Assigné qui en est à deux lieues, lequel n'étoit pas remplacé. Ils pillèrent en divers endroits, brisèrent les meubles en la maison du Maire, et mirent un Crucifix en pièces à coups de hache. Un détachement de Gardes nationaux et de Dragons partit de Rennes pour les dissiper ; mais voyant que les Chefs de ces brigands étoient d'excellens Patriotes, on les laissa s'en retourner tranquillement, en disant que leur Civisme étoit un peu trop exalté. On dit dans le public que ces révoltes sont soufflées par les Chefs des Jacobins rennois. Les Apostats s'en amusent et en rient à gorges déployées.

A la suite de ces troubles, les Jacobins présentent une Adresse au Département, pour punir de nouveau tous les Prêtres catholiques. Celui-ci est intimidé, et l'adopte. Les Pétitionnaires avoient eu grand soin de répandre dans le public que les Campagnes alloient se soulever et piller la ville, si les

Administrateurs ne se hâtoient de poursuivre les Prêtres déjà victimes de la haine des bandits soulevés. Loin de réprimer ces brigands, c'est sur l'innocent que l'autorité fait tomber le glaive d'une loi qui leur promet paix et sureté.

Remarquez que toutes ces paroisses révoltées sont occupées par des Prêtres constitutionnels.

Remarquez, en second lieu, que les habitans de ces paroisses vont chasser les Prêtres catholiques qui ne sont pas remplacés, et que les habitans des paroisses catholiques ne vont point insulter ni chasser les Prêtres constitutionnels; loin de les troubler, ils les fuient comme la peste.

Remarquez, enfin, qu'on n'accorde pas même aux Catholiques la permission d'envoyer des Adresses aux autorités, pour conserver leurs Pasteurs, ou pour recouvrer ceux qu'on leur a enlevés. La Paroisse de Saint-Jacques, près de Rennes, avoit présenté une Adresse signée de cent cinquante Chefs de famille, pour demander la grace de conserver son Pasteur; les Administrateurs, pour toute réponse, ont fait saisir et traîner en prison d'abord le Recteur, sur le soupçon qu'il a fait, peut-être conseillé ou rédigé ces pétitions, et ensuite huit Chefs de famille pour avoir osé la signer. Est-il permis de saisir un Citoyen libre qui demande ce qui lui est dû par la Constitution, l'exercice libre de sa Religion ?

Ce n'est pas seulement entre les Citoyens

d'une même Ville, d'un même canton, d'une même paroisse que la Révolution a mis la plus affreuse, la plus affligeante division ; combien de familles n'a-t-elle pas désunies, combien d'époux n'a-t elle pas armés contre leurs épouses, de pères contre leurs enfans !

Dans la ville de Mirecourt en Lorraine, un Mari avoit toujours vécu dans la plus heureuse intelligence avec sa Femme. Un Intrus vient remplacer le légitime Pasteur. Le Mari entiché des opinions nouvelles, prétend forcer sa chère épouse à le suivre dans l'Eglise. Celle-ci croit devoir à sa conscience de n'y point aller. La paix du ménage est troublée. Après bien des sollicitations et des menaces, le malheureux en vient aux dernières extrémités. Un Dimanche de Carême, il signifie à sa Femme que, pour cette fois, il faut quelle aille à la Messe ; elle proteste qu'elle le laisse libre dans sa manière de penser, et le prie de faire de même à son égard. Il s'arme d'un sarbre. « Vous pouvez, dit-elle, me hacher, me mettre en pièce, mais vous n'obtiendrez jamais de moi, que j'abandonne la vraie Religion dans laquelle Dieu m'a fait naître ». Cette généreuse résistance irrite l'époux infortuné. Il s'avance contre-elle ; elle s'enfuit, il la poursuit dans la rue, le sabre nud. La chose n'alla pas cette fois plus loin. Le Dimanche suivant, la scène recommence. Mêmes instances, mêmes importunités de la part de l'un, mêmes réponses, même fermeté de la part de l'autre. L'arme funeste reparoît encore ; dans un mouvement de rage,

un coup est porté que la femme esquive heureusement, et le sabre va frapper contre une porte. Honteux de cet excès, il a recours à un stratagême. « Puisqu'il n'y a pas moyen de vivre avec toi, dit-il, il faut que je te quitte ». Il prépare du papier, coupe une plume, écrit ce qu'il appelle son engagement, sort pour le porter à la Municipalité. La femme, pour laisser à l'orage le tems de se calmer, s'étoit retirée chez une voisine. Deux enfans, en bas âge, étoient seuls demeurés à la maison. Le plus âgé prend le ganif resté sur la table, menace son petit frère en lui disant qu'il est un aristocrate ; non, répond l'autre, c'est toi qui en es un. L'aîné, à l'instant, lui enfonce le ganif dans les entrailles. Le père rentre le premier, trouve son enfant baigné dans son sang, tombe foible. La femme arrive ensuite. Le malheureux père revenu à lui, elle lui fait voir que c'est lui qui, avec ses menaces et son terme d'Aristocrate toujours à la bonche, a été la cause la plus coupable de cet accident. Il en convient ; et sans quitter absolument ses préjugés, il s'engage à laisser la liberté à sa femme. Depuis ce tems, le ménage continue de bien aller ; et l'enfant, après de longs traitemens, est parfaitement guéri.

Dans la même Ville, le Curé légitime persécuté comme bien d'autres, par la faction de l'Intrus, avoit été obligé de se retirer ; sa sœur étoit restée. On la soupçonne de gâter les esprits. Il se forme une cabale contre elle. On l'en avertit ; elle néglige l'avis. Un jour, à onze heures du soir, une horde de bandits

vient la prendre au moment où elle alloit se coucher, la conduit à une rivière, lui fait, dit-elle, prendre les bains, accompagne cette action des dernières indignités. Elle est transportée, dans un état déplorable, dans la retraite de son cher frère, qui meurt, peu de jours après de saisissement et de chagrin.

Les Fonctionnaires du nouveau culte ne se contentent pas de donner le branle aux factions; ils paroissent quelquefois sur la scène, en personnes; et ils y jouent toujours leur rôle avec une distinction marquée.

Le sieur Jardin, Curé légitime, mais Jureur, de Ceancé, près Domfront, ayant fait rencontre d'un Prêtre Catholique, originaire de sa Paroisse, l'a fait attacher à la queue de son cheval, l'a fait toucher à coups de fouet par son compagnon de voyage, et l'a conduit par les plus mauvais chemins possibles, une distance de plus d'une grande lieue jusque dans son bourg. Là, il l'a livré à la populace, pour être promené sur un bouc et exposé aux avanies des habitans.

Le Jeudi-Saint dernier, à sept heures du soir, les fidèles étant assemblés devant le Saint-Sacrement, dans l'Eglise de Nitry, District de Tonnère, Département de l'Yonne, le sieur Martineau, chassé de la maison de Saint-Lazare, Curé Constitutionnel de cette Paroisse, vint en surplis et en étole, faire aussi sa prière, (on remarque que c'étoit après sa collation). Il apperçoit parmi les personnes qui se disposent à passer la nuit devant le Saint-Sacrement, la nommée Jeanne

Lamas, fille âgée de 25 ans. Elle faisoit l'édification de ses compagnes. A la vue de cette fille vertueuse, se rappelant qu'elle avoit été à confesse à Lichères, à un Prêtre Catholique, et qu'elle avoit dit que l'Intrus n'avoit aucune Jurisdiction sur son ame, il ne peut contenir sa fureur. « Sors d'ici, lui dit-il; une gueuse, une abominable, une vipère, une excommuniée, damnée à tous les Diables, ne doit pas rester dans une Eglise ».

Aussitôt il saisit cette fille à demi morte, l'arrache du lieu où elle étoit à genoux, la jette avec force sur le pavé; elle se relève, il la terrasse encore, et la traîne hors de l'Eglise; le Peuple est saisi de frayeur et d'indignation; et dans le moment où j'écris, dit la personne qui mande ce fait, son étonnement est si grand, qu'à peine peut-il croire ce qu'il a vu et ce qu'il a entendu. Voilà la vérité toute nue.

J'ajoute encore deux mots, continue l'Auteur de la lettre. La pureté de notre morale, la sublimité de nos dogmes, les grandeurs de notre Dieu ne sont pas la matière de ses prônes; ce sont des sujets trop usés, son génie sait se créer une route nouvelle. Il prêche un nouvel Evangile. Je voue, dit-il aux habitans de Nitry, je voue à votre exécration les Prêtres qui ont refusé de prêter le serment. Ce sont des fanatiques, vos plus cruels ennemis; ce sont des Aristocrates qui voudroient pouvoir vous charger de chaînes. Enfin, il ne parle que de sel, de tabac, d'Aides et de la divine Constitution. Telles

sont les instructions de ces Apôtres, qui prétendent faire revivre les beaux jours de l'Eglise naissante.

Ceci me rappelle les prônes de deux Prêtres Constitutionnels du Département de la Somme. L'un, Intrus d'une Paroisse du District de Doullens, ne faisoit pas façon de déclarer en chaire, avec toute l'éloquence des Carra, des Marrat et des Prud'homme, que le plus beau jour de sa vie seroit celui où il auroit la douce satisfaction de voir couler le sang de ces horribles Aristocrates, de ces ennemis mortels de la patrie. Ses chers Patriotes étoient eux-mêmes effrayés de ces violentes déclamations. Plusieurs pleurèrent le reste de la Messe; mais, depuis, ils se sont reconciliés avec lui, sont entrés dans ses vues vraiment patriotiques, et se sont unis à lui pour persécuter ces prétendus ennemis. Heureusement, les vrais Fidèles tiennent bon, et comme ils forment le plus grand nombre et qu'ils ont des gens fermes et courageux à leur tête, ils ont su, sans sortir du caractère de la modération chrétienne, en imposer à des hommes qui ne sont hardis que contre les timides et les foibles. L'autre, Vicaire de Doullens, débita très-sérieusement que la sagesse de Minerve avoit présidé aux délibérations de l'auguste Assemblée, et que celle-ci si bien dirigée n'avoit rien changé à la Religion catholique (1). Suivoient les invectives ordi-

(1) On ne s'attendoit guerre
Avoir Minerve en cette affaire. *La Fontaine.*

nairés contre les Réfractaires et les Aristocrates.

Si, dans ce Départemen de la Somme, les désordres ont été moins crians et plus rares, ce n'est pas que les Jureurs et leurs partisans s'y piquent de plus de modération. Malgré l'activité du Directoire à réprimer les moindres saillies, il s'est encore commis plus d'une atrocité. C'est principalement sur les morts que s'est acharnée la haine.

Ici, (à Amiens même, dans la paroisse de Saint-Leu,) c'est un prétendu Aristocrate qu'on conduit au cimetière avec un cornet à vacher, au milieu de toutes les avanies, et dont on ouvre le cercueil pour faire prêter, main levée, le serment au cadavre.

Là, (à la Chaussée, paroisse autrefois en réputation de sagesse et de modération) c'est une fille qui n'a pas cru devoir reconnoître l'Intrus, et dont il faut tirer un châtiment exemplaire, pour intimider ceux qui sont dans les mêmes sentimens. On lui refusera la Sonnerie ; sous prétexte de s'assurer, on fera garder le cercueil non cloué, et la face de la défunte découverte ; au moment de l'enlevement du corps, le Curé scrupuleux observateur des règles, demandera aux Municipes s'ils ont fait leur devoir; ces graves Magistrats se mettront aussitôt à l'œuvre, il se livreront tour-à-tour à l'inspection du cadavre, et se retireront en disant avec une satisfaction barbare : *oui, c'est elle ;* on la conduira à l'Eglise, portée sur les épaules de deux braves hommes seulement, nul autre ne vou-

dra y prêter la main ; hommes, femmes, pères, mères, enfans se disputeront la honte d'outrager la Religion et l'humanité dans ses dépouilles. Le Curé n'aura pas même la précaution de contenir sa joie, il sourira. Arrivé à l'Eglise, il fera une nouvelle niche ; contre l'intention des parens manifestée, il dira une Messe pour les obliger à y assister, en quoi il sera lui-même trompé, les parens n'ayant pas suivi ce triste convoi ; cette Messe sera dite à la hâte au milieu du vacarme le plus irréligieux et le plus indécent, sans que l'Intrus dise un mot pour l'empêcher ; l'enterrement se fera au chant de ça ira, et la cérémonie finie, la Jeunesse pétulante dansera sur la fosse, pour porter l'outrage et l'irréligion à son dernier dégré.

Cette scène scandaleuse n'étoit que la répétition d'une autre toute semblable qui s'étoit passée quelques mois auparavant en la paroisse d'Ailly sur Noye, dans le même Département, au décès d'un Prêtre Catholique.

Tout récemment, en la paroisse de Démeun, District de Mondidier, le Curé constitutionnel refuse d'enterrer un enfant, parce que ce n'est pas de lui qu'il a reçu le baptême, quoiqu'il n'ait été baptisé ailleurs qu'à son refus. Le père porte sa plainte à la Municipalité, qui le renvoie au Département. Le Directoire ordonne que la Municipalité sommera le Curé d'enterrer, et qu'en cas de difficulté de sa part, elle fera faire l'enterrement par un Prêtre quelconque. Le Curé persiste dans son refus ; le Vicaire de la pa-

roisse est chargé par la Municipalité de faire la cérémonie; pendant qu'il s'y dispose, le Constitutionnel se retire dans la sacristie avec quatre satellites, armés de chandeliers. Au moment où le Vicaire se présente à l'Eglise, le furieux s'avance, le saisit au collet; le Vicaire débarrassé se retire prudemment et conduit l'enfant au cimetière. Cependant la dispute s'échauffe dans l'Eglise, et l'un des partisans du Curé décharge à un de ceux que la Municipalité avoit donnés au Vicaire pour l'accompagner, un coup sur la tête. Le sang coule dans le Lieu Saint.

Dans l'état d'anarchie où est la France, tant de monde se mêle de faire exécuter les Lois à sa manière, que la protection de l'un ne sauvera pas des persécutions de l'autre. Si les corps administratifs sont modérés, les Municipalités sont furieuses; si les Municipalités se piquent de maintenir le bon ordre, des Gardes nationales, des Clubs, des particuliers qui se croient revêtus d'une portion de la Souveraineté, excitent des troubles. L'hiver dernier, des Gardes nationaux envoyés à Mondidier, y excitent une violente persécution; les plus honnêtes Citoyens, Prêtres, laïques, sont forcés de quitter la Ville; le Département veut interposer son autorité; on la méprise. Les bandits se répandent dans les paroisses des environs, font cotterie avec les Intrus, chassent à leur instigation, les Prêtres du Culte Catholique, tourmentent les Fidèles, se souillent par des horreurs, jusqu'au moment où le Département à obtenu leur éloignement.

A Péronne, une autre troupe de Volontaires nationaux entre dans une Eglise, fouille dans des cercueils de plomb, exhume les ossemens de plusieurs Religieux ou Personnes de condition, et les promène dans toute la Ville.

A Néelle, ils se répandent dans les fermes, volent un porc, le grillent et le mangent dans une Eglise, et s'y livrent à toutes sortes de débauches.

Pour rendre le plaisir de la persécution plus piquant, à proportion qu'on harcèle les enfans de l'Eglise, on s'attache à honorer les rebelles séparés de son sein.

A Clermont en Auvergne, ville jusqu'alors distinguée par la pureté de sa foi, les Protestans se mirent, le Dimanche 15 avril, en possession de l'Eglise des grands Carmes, avec un appareil bien affligeant pour les bons Catholiques. Tous les Corps administratifs et grand nombre de particuliers furent invités à leur installation. Tous s'y rendirent et assistèrent à un discours de près de trois heures que fit un Ministre envoyé de Lyon. Il fut suivi de la cérémonie de la Cène. La veille, on avoit abattu une des croix qui étoient au-devant de la Cathédrale, le lendemain on renversa la seconde, et la Municipalité donna ses ordres pour qu'à la fin de la Semaine, il n'en restât aucune sur pied de celles qui étoient à l'entrée ou dans l'intérieur de la Ville. Il est remarquable que ce ne sont pas précisément les Calvinistes qui se sont livrés à ces attentats contre le signe adorable de notre redemption, mais les Magistrats aveuglés par

les principes de la philosophie, qui mettroient moins de zèle à protéger les Sectes ennemies de l'Eglise, si dans leur élevation ils ne voyoient l'abaissement de cette Eglise même. Voilà comme il est vrai que les nouvelles autorités ne souffriront pas qu'il soit porté aucune atteinte à la Religion de leurs pères ; langage hypocrite qui fut toujours celui des méchans.

Cependant, les Intrus eux-mêmes paroissent fatigués de cet établissement qui ne leur présage rien de bon, et le nouveau Pontife a dit tous haut, que si la pétition du Club qui lui conserve le violet et le mitre, n'est pas adoptée par l'Assemblée nationale, il retournera à Grenoble son pays, d'où il auroit mieux fait de ne jamais sortir.

On médite aujourd'hui contre l'Eglise de Jésus-Christ une persécution plus légale. L'Assemblée nationale ne peut ignorer la vraie cause des troubles qui agitent la France. Elle sait parfaitement quels sont les aggresseurs et quel mobile les fait agir. Elle sait la part qu'elle a elle-même à toutes ces horreurs. Elle ne laisse pas de paroître condamner les Départemens qui prennent des mesures violentes désavouées par la loi ; mais c'est toujours en supposant coupables ces Prêtres dont elle a juré la perte. Victimes de la barbarie de leurs Concitoyens il faut qu'on leur impute tous les maux qu'on leur fait souffrir ; il faut qu'on les en punisse. Tandis que je trace ces lignes, on s'occupe de leur sort ; et à quoi peuvent-ils s'attendre qu'à être bientôt assassinés par le glaive de la loi ?

Tandis que les hommes sont déchaînés de toutes parts contre les Serviteurs de Jésus-Christ, Dieu n'abandonne pas ses enfans : il leur inspire un courage extraordinaire. Les caractères les plus foibles, les plus timides, sont ceux qu'il choisit pour faire éclater, d'une manière plus sensible, la force de sa Grace. Déjà nous en avons vu plus d'un exemple.

En voici encore quelques-uns.

Le 11 Mars, les paysans de plusieurs paroisses, réunis au Mellerault, Chef-lieu de leur canton, dans le District de l'Aigle, coururent par les maisons des soi-disans Aristocrates, les traînèrent sans distinction d'âge ni de sexe, à l'Eglise, où, la bayonnette sur la poitrine, ils exigeoint d'eux le Serment de reconnoître le Curé constitutionnel, et d'aller à sa Messe. Mademoiselle de la Blanchardière (son nom mérite d'être conservé dans les fastes de l'Eglise), fille d'une piété éminente, mais d'une timidité et d'une sensibilité de nerfs si grandes, que la visite inattendue d'un étranger lui causoit un tremblement dont elle se ressentoit pendant plusieurs jours ; Mademoiselle de la Blanchardière fut saisie par ces tigres à figure humaine, et conduite dans la chaire même de l'Eglise ; là, leur digne orateur lui intime l'ordre de prêter le Serment, dont il répète la formule. Cette héroïne chrétienne, trouvant dans sa foi des forces que la nature lui avoit jusqu'alors refusées, sans altération de visage, le corps et la contenance parfaitement assurés, répondit avec la dou-

ceur qui la caractérise : *Je ne prêterai jamais un Serment que l'Eglise condamne.* --- On va vous livrer au Peuple. --- Notre divin Sauveur y a été livré, je serai trop heureuse d'avoir ce trait de ressemblance avec lui. --- Alors des cris féroces, des menaces de mort, se font entendre. --- Qu'on la descende. --- Elle descend ; et sans rien perdre de la fermeté de son visage et de l'assurance de son maintien, elle traverse les bayonnettes qui s'ouvrent pour faire passage à ses conducteurs; mais ils veulent bien encore, comme par grace, lui faire une nouvelle sommation, et avoir sa dernière réponse. Ils la font monter sur un stalle. *Jurez*, lui crient-ils, *sinon l'on va vous couper les cheveux, et ensuite. . . Je ne crains*, répliqua-t-elle, *que celui qui peut perdre le corps et l'ame pour l'Eternité.* Ils lui élèvent le bras pour que du moins, de loin, le Peuple abusé pût croire qu'elle prêtoit le fatal Serment. Sa résistance marquée déjoua cette nouvelle tentative du fanatisme vaincu. Dieu content, sans doute, des dispositions d'une victime qui avoit déjà consommé son sacrifice dans le cœur, voulut en épargner le crime à ses bourreaux, en faisant changer d'objet à leur fureur, et donner dans les deux sexes des exemples de foi, de courage et de fermeté.

Le nommé Beziers, simple artisan, ayant pareillement refusé de prêter le Serment schismatique, fut accablé de coups de pieds, de crosses de fusils, conduit à plusieurs re-

CASE
FRC
8613

prises à travers le bourg, au milieu des huées, des cris, des hurlemens de plus de six cents personnes qui demandoient sa mort; plusieurs fois, il fut couché en joue; après lui avoir coupé les cheveux, on le jetta dans une brouette, qu'on dirigea vers un étang, où l'on crioit qu'il falloit le noyer; rien ne put ébranler ce généreux Confesseur.

Un jeune Acolythe se montra digne de marcher sur d'aussi glorieuses traces. Frappé avec violence, ses vêtemens mis en pièces, il resta ferme, et fit connoître ce que la Religion devoit attendre d'un jeune Lévite qui savoit déjà mourir pour elle.

Une femme de près de soixante ans fut traînée à l'Eglise, par les cheveux.

Dans la petite ville de Saint-Gervais, Diocèse de Clermont, les Prêtres communalistes, conservés provisoirement par les Décrets, chantoient les Vêpres, la veille d'une grande Solemnité. L'Eglise étoit remplie d'une foule de Catholiques, et le troisième Pseaume étoit commencé, quand on voit entrer le Maire accompagné de l'Intrus, et d'une escorte de Soldats nationaux. Les saints Cantiques sont interrompus par les menaces, les imprécations de ce forcené, qui somme les Prêtres de reconnoître l'Intrus, et de s'unir à sa communion. Ceux-ci se retirent en silence, et sont suivis du peuple fidèle. Le Maire voyant l'Eglise abandonnée, en fait fermer les portes. Deux filles qui n'ont pu se retirer avec la foule, sont saisies et conduites en prison. L'une

d'elles, appelée Mademoiselle Grand, est depuis long-tems estropiée et percluse; à peine peut elle se soutenir, deux minutes, sur ses pieds. Arrivée dans la prison, elle y reste sans siège, sans soutien, priant de bout pendant six heures entières, sans ressentir la moindre atteinte de ses douleurs ordinaires. La rage des Constitutionnels étant assouvie, ils donnent la liberté aux deux Héroïnes, qui, remercient gaiement la garde nationale, de leur avoir procuré le mérite de souffrir pour leur divin Maître.

Ce Maire est un de ces esprits aussi vains que bornés, qui attache un grand mérite à savoir rapetasser quelques phrases de la Feuille villageoise. A la tête d'une soixantaine d'énergumènes, la plupart intéressés au maintien de la Constitution par les petites places qu'ils occupent, il ne cesse de tracasser le reste de la paroisse dont la ferveur ne fait que s'accroître par les persécutions. Il change l'heure des Messes; il les fait avancer ou reculer au gré de l'Intrus. Dernièrement, s'étant apperçu que de toutes les paroisses voisines, les Fidèles, à qui on avoit arraché leurs vrais Pasteurs, accouroient par grosses troupes aux Messes des Prêtres catholiques, il ordonne que toutes soient dites entre quatre et cinq heures : les bonnes gens ne se découragent pas; leur affluence est prodigieuse. Quoique l'Eglise soit assez vaste, un grand nombre est obligé d'entendre la Messe dans la rue. La plupart, qui viennent de plusieurs lieues, ne dorment presque point la nuit, dans

la crainte de manquer la Messe. Il faudroit la passer toute entière, ils s'y rendroient de même. La foi, en général, est encore très-vive dans ces montagnes; les mœurs y sont pures, et la Religion n'y fera que gagner à la Révolution. Mais les méchans ne le sont point à demi.

Le Dimanche, 6 Mai, les fanatiques firent une fête pour la réception de la statue de Mirabeau, qui fut promenée en pompe dans toutes les rues, portée par le Maire. Un lieu étoit marqué pour la station: on s'y arrête; grandes acclamations. Le Maire, dans son enthousiasme, embrasse la statue en s'écriant: *Voilà mon Dieu; voilà le sauveur de la Nation!* Mais il arriva un accident bien fâcheux à ce Dieu qui n'étoit que de plâtre. Une petite Bergère de douze ans revenoit de la campagne, on veut la forcer à rendre des honneurs à la nouvelle Divinité. D'un coup de poing, elle la renverse par terre, et la brise, au grand scandale de la Constitution. On s'emporte contre elle, on la menace de la prison; mais bientôt on s'adoucit; elle en est quitte pour la peur, et les patriotes, pour se faire tailler un Dieu d'une matière un peu plus solide, c'est-à-dire de bois. On seroit tenté de rire, si les horreurs qui accompagnent ces scènes bouffonnes n'excitoient plutôt l'indignation. Mais ce qui me frappe davantage, et ce que je veux faire remarquer, c'est le courage de cette nouvelle Eulalie. (Sainte-Eulalie, âgée seulement de douze ans, étant présentée par le Juge devant l'Idole, la

renversa, avec ce qu'on avoit apprêté pour le sacrifice).

Mais, si Dieu assiste d'une manière si particulière ceux qui combattent pour lui, sa main paroît s'appesantir sur ceux qui l'abandonnent ; il les livre à cet esprit de vertige et d'imprudence qui trahit leur cause, et les rend la fable et l'horreur de l'univers. Il est difficile de ne pas reconnoître, dans une suite d'évènemens aussi frappans que terribles, le caractère d'un châtiment, sinon miraculeux, au moins bien extraordinaire et bien propre à les ramener à de salutaires réflexions.

C'est d'abord quelque chose de bien remarquable, que la mort terrible des trois malheureux Curés qui, les premiers, ont abandonné leur Ordre pour aller se réunir au Tiers-Etat. Laseve fut frappé d'apoplexie en s'asseyant sur la Chaire de Saint-Hilaire, à Poitiers. Jallet mourut subitement, au moment où son Imprimeur lui apportoit sa scandaleuse Brochure sur le Mariage des Prêtres. Monsalard est ce Curé dont tous les Papiers publics ont annoncé la fin tragique. Epouvanté des suites déplorables de sa désertion, il s'impute tous les maux de l'Eglise et de l'Etat. Coupable du crime de Judas, touché comme lui d'un repentir qui pouvoit encore être salutaire, il s'en fait un sujet de désespoir. Il trace sur *un billet* l'aveu de sa trahison : c'est le *tradidi sanguinem justum* de l'Apôtre infidèle. Il fait plus que lui ; il demande pardon à Dieu, au Roi et à

son Corps, mais il ne l'attend pas. Judas se pendit ; Monsalard se jetta par une fenêtre.

On a remarqué avant moi, et cette remarque n'est contredite par personne, qu'il étoit déjà mort (1) un grand nombre de Constitutionnels, et plusieurs subitement, quelques-uns même d'une manière lamantable et terrible. Parmi ceux à qui Dieu a donné le tems de se reconnoître, il en est qui l'ont fait, quelques-uns même y ont été invités par leurs collègues dans l'apostasie ; mais la plupart, victimes de l'amour-propre le plus insensé, sont morts dans leur endurcissement,

(1) Une Lettre que j'ai sous les yeux, commence ainsi : « La nouvelle Eglise de notre Département, (de la Haute-Saone) vient d'être frappée d'une manière bien terrible dans plusieurs de ses Membres. Il est impossible de méconnoître le doigt de Dieu dans ce que je vais vous raconter. . . . L'Abbé Burley, Curé Intrus de Mailleroncourt-Saint-Pancras, est mort deux jours après avoir fait sa rétraction. Le Curé Constitutionnel d'Amancé, le Curé jureur d'Anchenoncourt, villages voisins de Mailleroncourt, sont également morts. Le Curé Intrus de Provenchère a été honteusement chassé par les Paroissiens. Le Curé Intrus de Montdoré, expulsé de Sandrecourt, et ensuite de Fontenoy-la-Ville, est languissant. . . ». On parle ensuite, dans la même Lettre, d'un vieillard, Curé de Dampierre-les-Conflans, dans le même Arrondissement, à qui Dieu fit la grace de reconnoître son erreur avant de mourir, parce qu'il n'avoit fait le Serment que séduit par deux Apôtres du Schisme, qui avoient abusé de l'ascendant qu'ils avoient sur son esprit. Il leur fit défense d'assister à son enterrement, dans la crainte qu'ils ne fissent rougir son cadavre ; ce sont ses termes.

et en étouffant des remords qu'ils laissoient paroître malgré eux.

A Favernay, village près de Luxeuil, en Franche-Comté, le Curé légitime ne fut remplacé que vers le mois de Décembre dernier. Le jour de son installation, le malheureux Intrus voulut donner la bénédiction du Saint-Sacrement; au moment où il étendoit la main pour prendre l'Ostensoir, il fut frappé subitement, et tomba roide mort sur l'Autel.

Dans la petite ville de Villeneuve, en Vivarais, un particulier se trouvant avec l'Intrus, lui dit: *petit Drôle, tu ne verras pas la fin du Mois.* On rit beaucoup de son apostrophe. Il n'étoit pas homme à passer pour prophête, et il ne se donnoit pas pour tel; il n'en insista pas moins sur la vérité de sa prédiction. L'Intrus tombe malade et est conduit à deux doigts de la mort: tout le monde attend quel sera le dénouement. Cependant le malade va mieux, et bientôt il paroît hors de danger et même convalescent. On commence à se moquer du prophête; il ne se déconcerte pas: *le Mois n'est pas encore fini*, dit-il; on étoit cependant au dernier jour, et ce jour même, à onze heures du soir, il survint une révolution au malheureux Prêtre, qui l'emporta en un instant. Qu'on pense ce que l'on voudra de cette prédiction et de son accomplissement, le fait n'en est pas moins incontestable.

Ce n'est pas seulement sur les Intrus et les Jureurs que Dieu paroît exercer sa justice, d'une maniere si exemplaire; le châtiment

attend

attend aussi leurs partisans. On en cite des exemples multipliés : je me borne à un petit nombre, dont j'ai des preuves constantes, en avertissant que j'en pourrois citer plusieurs autres, dont des personnes d'un jugement solide ne doutent pas davantage.

A Carcassone, des Sœurs de la Charité ayant refusé d'assister à une Première Communion que l'Evêque constitutionnel étoit venu faire dans leur Eglise, une douzaine de fanatiques avoient formé le projet de les outrager. Le plus notable de la troupe, qui n'étoit pas apparemment le moins scélérat, s'étoit persuadé que le châtiment seroit plus exemplaire, s'il se chargeoit lui-même de les frapper de verges. Il touchoit au moment de satisfaire sa barbare et brutale passion, lorsqu'il tomba tout-à-coup dans l'état le plus lamentable. La langue lui sort de la bouche, noire comme un charbon, la même couleur se répand à l'instant sur tout son corps ; il mord toutes les personnes qui l'approchent. On s'empresse inutilement de lui administrer des secours ; nul remède n'opère, il meurt en frémissant.

Dans une paroisse du diocèse du Mans, le véritable Curé se trouva chez un particulier, qui vomit contre lui tout ce que la rage peut inventer de plus affreux. Le bon Prêtre crut qu'il étoit prudent de se retirer. Dans la demi-heure, le malheureux paroissien se trouva saisi d'un mal violent : arrive à l'instant un médecin qui, ignorant cet accident, venoit lui rendre une visite de ci-

vilité. Il lui tâte le pouls, appelle l'épouse à l'écart, et lui déclare qu'il reste à peine à son mari le tems de se disposer à la mort. Celle-ci l'en avertit avec tous les ménagemens que lui suggère sa tendresse. Le malade consent à se confesser, le demande même ; mais appellera-t-on le nouveau Curé ? — non, point de ces Jureurs. On court précipitamment, par son ordre, chez ce même homme qu'il vient de traiter si indignement. Celui-ci, craint d'abord que ce ne soit quelque piège qu'on veut lui tendre ; les assurances qu'on lui donne de ce qui vient d'arriver, et les pressantes instances qu'on lui fait, le rassurent à peine. Il se rend cependant, au plus vîte, à l'invitation, ne voulant pas avoir à se reprocher la perte d'une ame. Quel changement dans les dispositions de son paroissien ! Il lui témoigne le plus vif regret, fait la profession de foi la plus catholique, met ordre à sa conscience, et expire entre les mains de son digne Pasteur.

On a vu, dans les Annales monarchiques, une lettre écrite de Saint-Quentin, qui appelle toute la ville, et les Intrus eux-mêmes, en témoignage du fait suivant. L'Eglise des Capucins de cette ville avoit été convertie en une caserne de Soldats patriotes : l'un d'eux, sans doute plus impie que ses camarades, eut la sacrilège audace de vouloir s'amuser avec la ressemblance de son Dieu. On avoit oublié un grand Christ dans une chapelle ; le Soldat, après quelques blasphêmes atroces, quitte son habit, en revêt

CASE FRC
8613

l'Image du Fils de Dieu crucifié, lui pose son fusil comme à une sentinelle, et, après l'avoir mutilé à coups de sabre, il porte la scélératesse jusqu'à lui dire : *monte la garde à ton tour, il y a assez de tems que je la monte pour toi.* Mais admirez la vengeance céleste : à peine le sacrilège blasphémateur a-t-il remis ses habits, qu'il perd l'usage de ses membres et expire peu après au milieu des plus horribles convulsions.

Dans une campagne, une femme se livrant aux derniers emportemens contre les anciens Pasteurs, alla jusqu'à dire, dans l'excès de sa fureur, qu'elle aimeroit mieux mourir que d'assister jamais à leurs Messes. A l'instant même, elle tomba morte.

Qui pourroit disconvenir que ces faits et plusieurs autres de même nature, sans être des Miracles caractérisés, ne semblent au moins porter l'empreinte de la Justice divine, et ne doivent laisser dans tous les esprits une impression de terreur ; je dis d'une terreur aussi juste que salutaire?

FIN.

718

BROCHURES

Qui se trouvent chez le même LIBRAIRE.

INSTRUCTION dressée par ordre de N. S. P. le Pape Pie VI, sur quelques questions proposées par les Evêques de France. Troisième Edition. 10 s.

Réclamation de N. S. P. le Pape, à toutes les Puissances de l'Europe, au sujet d'Avignon. 5 s.

Bref du même, à MM. l'Archevêque d'Avignon, et les Evêques de Carpentras, Cavaillon, etc. 15 s.

Traduction fidelle et littérale du Bref de N. S. P. le Pape, à M. l'Archevêque de Sens. 4 s.

Actes du Consistoire secret, tenu par N. S. P. le Pape, Pie VI, concernant la démission qui a été faite de la dignité de Cardinal, par Etienne-Charles de Loménie de Brienne. 15 s.

Bref à l'Empereur Léopold, en date du 3 Mars 1792. 3 s.

Réclamation pour l'Eglise Gallicane, contre l'invasion des Biens ecclésiastiques, et l'abolition de la Dîme. Volume de 479 pages. 5 liv.

Instruction de M. l'Evêque de Langres, aux Curés et Vicaires de son Diocèse. *Cette Instruction a été adoptée par les Evêques de France.* 8 s.

Lettre du même, à MM. les Electeurs. 4 s.

Ordonnance de M. l'Archevêque de Rheims. 8 s.

Déclaration de M. l'Archevêque d'Embrun. 2 s.

Lettre de M. l'Evêque de Clermont, à MM. les Electeurs. Seconde Edition. 6 s.

Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Blois. 2 liv. 10 s.

Lettre Pastorale, Déclaration et Ordonnance de M. l'Evêque d'Uzès, sur les entreprises faites, ou qui pourroient être faites sur le Territoire de son Diocèse. 12 s.

Projet de Pétition pour les Citoyens de la ville de Boulogne. 6 s.

Réflexions d'un Observateur impartial, sur la Constitution Française. 12 s.

Le cri de la France désolée. 3 s.

juin 1792.)